

## Noisy-le-Sec : Péresse remet en cause le tracé du T1 par le centre-ville

La saga du prolongement du tramway T1 de Noisy-le-Sec jusqu'à Val-de-Fontenay (Val-de-Marne) n'est pas près de se conclure. Valérie Péresse, tête de liste LR aux élections régionales, s'est prononcé, samedi, en visite à Noisy-le-Sec à l'invitation du maire UDI Laurent Rivoire, contre le tracé par la rue Jean-Jaurès. Elle le remettra en cause si elle est élue en décembre à la tête de la région.

Le prolongement du T1 a donc clairement du plomb dans les rails. Fidèle à son positionnement depuis 2011, Laurent Rivoire continue sa croisade en faveur du tracé par la plaine Ouest. Et a obtenu, avec la candidate LR, une alliée de poids puisque le président de la région est aussi le président du syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif).

« Après avoir parlé avec l'ensemble des commerçants et avoir été sensibilisée aux problèmes de sécurité liés à l'étroitesse de la rue Jean-Jaurès, Valérie Péresse estime que ce tracé n'est pas le bon et que celui proposé par Laurent Rivoire comporte de nombreux avantages » souligne son entourage.

Cette prise de position fait hurler Pierre Serne, vice-président EELV des transports à la région. « Cela reviendra au minimum à faire une nouvelle enquête publique pour avoir une seconde déclaration d'utilité publique (DUP) (*NDLR : pour obtenir les expropriations nécessaires*), ce qui n'est pas gagné, analyse-t-il. Tout cela va provoquer un report du début éventuel des travaux et surtout créer une incertitude totale sur le maintien du budget après des années d'interruption ».

Et il n'est pas le seul à le penser. Au conseil départemental, le cabinet du président PS, Stéphane Troussel, calcule le retard à 5 ans et dénonce le double discours de la droite sur le sujet. « Toutes les décisions concernant ce tracé ont été votées à l'unanimité, insiste ce bon connaisseur du dossier. Mieux, le 7 octobre dernier, c'est récent, un vœu confirmant ce parcours a été adopté dans les mêmes conditions. Certes, Valérie Péresse n'était pas là mais les représentants UDI ne se sont pas exprimés contre. Maintenant, au moins, les habitants des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sauront à quoi s'en tenir. »

De son côté, le maire de Noisy-le-Sec continue son lobbying intense. Il a d'ailleurs fait de ce combat l'un des axes majeurs de son mandat. Il a multiplié les recours en justice. La cour administrative d'appel n'a d'ailleurs toujours pas jugé celui contre la DUP. Il a aussi pris tous les arrêtés nécessaires afin de compliquer le travail des ouvriers qui ont commencé les travaux préparatoires en juillet dernier.

L'élue a ainsi obtenu la remise en places des mobiliers urbains retirés, sans son autorisation, afin de dévier les réseaux souterrains. Laurent Rivoire s'est même fendu d'un texte afin de protéger « les jardinières de la ville » situées sur le carrefour du chantier n'hésitant pas à envoyer ses policiers municipaux.

Et concernant le changement de tracé, il assume. « Si on commence les travaux au niveau de Montreuil, on perdra moins de temps, argumente-t-il. Après il suffira de prendre une DUP rectificative pour accélérer le processus ». A l'origine, le prolongement devait être mis en service en 2019.

### **La mise en place de nouvelles rames pourrait être remise en cause**

Le retard de livraison n'est pas la seule conséquence que pourrait engendrer la remise en cause du tracé par la rue Jean-Jaurès. Le renouvellement du matériel roulant est en effet conditionné à la réalisation du prolongement jusqu'à Val-de-Fontenay (Val-de-Marne) et à la création d'un site de maintenance. Ce dernier, prévu à sur les Murs à Pêches à Montreuil, fait tousser certains écologistes. Laurent Rivoire propose d'ailleurs de l'accueillir.

Tant que le chantier n'a pas démarré, les rames ne seront pas changées. La ligne a été lancée en 1992 avec deux prolongements en 2003 et 2012. Elle fait circuler 185 000 voyageurs, chaque jour entre Asnières (Hauts-de-Seine) et Noisy-le-Sec. Sébastien Thomas Le Parisien 23 Nov.

